

Quelle durabilité l'ordre juridique suisse défend-t-il ?

Pour promouvoir une durabilité forte, faut-il changer fondamentalement notre ordre juridique ou suffit-il de l'amender ?
Notre ordre juridique actuel permet-il de mettre en œuvre d'autres systèmes économiques plus respectueux de notre planète (économie du donut, économie participative, économie circulaire, économie de la décroissance, ...) ?

Voici les résultats du sondage auquel les étudiant·e·s ont répondu durant la séance :

L'ordre juridique suisse permet-il de défendre une durabilité forte ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une durabilité forte ?)	L'ordre juridique suisse permet-il la mise en place d'une économie sur le modèle du Donut ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une économie sur le modèle du Donut ?)	L'ordre juridique suisse permet-il la mise en place d'une économie participative et démocratique ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une économie participative et démocratique ?)	L'ordre juridique suisse permet-il la mise en place d'une économie circulaire ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une économie circulaire ?)	L'ordre juridique suisse permet-il la mise en place d'une économie sans but lucratif ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une économie sans but lucratif ?)	L'ordre juridique suisse permet-il la mise en place d'une économie de la décroissance ? (notre ordre juridique est-il compatible avec une économie de la décroissance ?)
Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui